

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

Le treize octobre 2014, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 09 octobre 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annie DURAND, première Adjointe.

PRESENTS :

Louis MICHUT – Christophe CANDY – Stéphane ANTONIOTTI – Christophe GIRIN – Grégory GIBBONS – Catherine PEZET – Annie DURAND – Marc CHIAPPINI – Dorsafe CHERIF – Richard GAUTRUCHE – Thierry LAVERGNE – Pierre PERROT - Virginie DE OLIVEIRA – Monique CHIPON – Anne-Marie PEREZ

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Dorsafe CHERIF

19 h 30 : Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, Annie DURAND, première adjointe, déclare la séance ouverte. Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente. Un compte-rendu a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Annie DURAND rappelle l'ordre du jour de la séance :

- **Election du Maire**
- **Création postes adjoints**
- **Elections des adjoints**
- **Vote des Indemnités de fonctions**
- **Questions diverses**

Le quorum étant atteint, elle donne la présidence à la doyenne d'âge, Monique CHIPON

Nomination du secrétaire de séance : Dorsafe CHERIF

Nomination deux assesseurs : Thierry LAVERGNE et Anne-Marie PEREZ

D.2014.061 ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Mme la Présidente de séance, Monique CHIPON, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire et il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Christophe CANDY a obtenu 3 voix

Marc CHIAPPINI a obtenu 11 voix

Marc CHIAPPINI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Marc CHIAPPINI le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints, élus selon les mêmes modalités que le Maire.

D.2014.062 CREATION POSTES ADJOINTS

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum.

La commune disposait à ce jour de 4 adjoints, et 0 conseillers délégués.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire.

D.2014.063 ELECTION DE 4 ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Christophe CANDY a obtenu 1 voix.

Annie DURAND a obtenu 13 voix.

Annie DURAND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Christophe CANDY a obtenu 14 voix.

Christophe CANDY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Louis MICHUT a obtenu 14 voix.

Louis MICHUT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Dorsafe CHERIF a obtenu 14 voix.

Dorsafe CHERIF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

D.2014. 064 INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE et ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du

Vu la démission de Pierre PERROT actée en date du 02 octobre 2014

Vu le procès-verbal de l'élection en date du 13 octobre 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 % de l'indice brut 1015

Considérant que pour une commune de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (ou d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25 % de l'indice brut 1015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 13 octobre 2014

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et adjoints ayant reçu délégation, comme suit :

- maire : 31 % de l'indice 1015

- Adjoints : 8.25 % de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

TABLEAU ANNEXE

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES

MAIRE et ADJOINTS -

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1015)	INDEMNITE BRUTE PAR PERSONNE(en euros)
De 500 à 999 – Maire Marc CHIAPPINI	31	1 178,46
De 500 à 999 – Adjoint Annie DURAND Christophe CANDY Louis MICHUT Dorsafe CHERIF	8,25	313,62
	TOTAL	2 432 € 94

Pour info, montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015
au 1/07/ 2010 :

3 801,47 €

D.2014.066 RECTIFICATION DELIBERATION DU 16 AVRIL 2014

Il est noté une rectification à apporter dans le texte de la délibération du 16 avril 2014, article 1, suite à une erreur de frappe. Le taux des indemnités de fonction des adjoints est de 8.25 % et non pas 6.6 %, conformément au tableau qui figurait en annexe.

QUESTIONS/INFOS DIVERSES :

D.2014.067 DEMANDE INSTALLATION MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Annie DURAND présente une proposition d'installation d'un marché de producteurs sur la place du village, 1 fois par mois. Le conseil municipal, considérant l'absence de commerce d'alimentation sur le village, émet un avis très favorable. Afin d'encourager la venue des producteurs, Marc CHIAPPINI propose la gratuité de l'emplacement, avec ou sans électricité.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Organisation fête de Noël

Virginie DE OLIVEIRA présente l'organisation de la fête de Noël qui aura lieu le jeudi 18 décembre. Les anciens seront invités à 15 h 30 et les enfants des écoles de Panossas et Veyssilieu seront invités à partir de 16h45. Un habitant offre un spectacle de magie et un cadeau (avec l'aide logistique d'un habitant de Panossas) à chaque enfant de l'école. Un photographe et un père Noël seront présents. Le goûter des enfants sera offert par le Sou des Ecoles, et celui des anciens par le CCAS. Les élus sont également invités, et pour ceux qui seront disponibles, un rendez-vous sera donné la veille pour l'organisation de la salle et le pliage des cadeaux.

Téléthon :

Annie DURAND présente l'organisation du Téléthon en collaboration avec la commune de Frontonas. Une marche est organisée sur la commune le 25 octobre avec deux départs différents puis un goûter servi au Moulin de Marsa. Une information sera distribuée. D'autre part, il est également prévu sur la commune de Frontonas différentes manifestations le 08 décembre, à partir de 9 heures.

Prochaine réunion de CM :

Elle sera prochainement fixée. Une réunion interne de travail aura lieu le mercredi 22 octobre afin de définir un nouvel organigramme de fonctions.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.